



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 7 juin 2024 suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 6 juin, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h10.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (arrivée à 20h13)

Etaient absents : M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; D. GUILLEUX/A. MARGUET ; B. LAPOIRE/S. LESCURE ; D. DUMONT/P. BENOIT ; D. ROUX/H. PROST-TOURNIER ; G. BRUCHON/M. COLLETTE.

Carte avantage jeunes--Renouvellement du partenariat 2024/2025 avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Comme chaque année, la commune est sollicitée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour être partenaire du dispositif « carte avantage jeunes » destiné à favoriser l'accès des jeunes de moins de 30 ans aux domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en BFC, en leur proposant des réductions et gratuités diverses et variées. Cette carte regroupe plus de 3 200 réductions permanentes et avantages exclusifs.

A ce titre, les partenariats suivants sont proposés :

1) Avec la médiathèque Brachotte :

La convention ci-annexée d'une durée d'un an du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, précise notamment que :

- Les jeunes détenteurs de la carte bénéficient d'un an d'abonnement annuel gratuit à la Médiathèque Brachotte sur présentation du coupon Avantage bibliothèque correspondant ;
- Le Conseil Régional versera à la commune de Valdahon une participation financière de 5 € par coupon dans le cadre de cette action.

2) Avec la maison des services :

Le renouvellement du partenariat est sollicité pour assurer la vente de cette carte à la maison des services. Sachant que ces cartes sont facturées à la commune 10 € / unité, la formule suivante de vente est proposée :

- La carte est vendue à tarif plein, soit 10 € l'unité et facturée 10 € à la commune

Il est précisé qu'en 2023-2024, les cartes avantages jeunes étaient vendues à tarif plein.

Pour la saison 2024-2025, une commande de 350 cartes jeunes est prévue.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention ci-annexée concernant la médiathèque,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention,

- Autorise la reconduction du partenariat entre la Région BFC et la maison des services France Service de la commune,
- Autorise la maison des services à vendre la carte avantage jeunes au tarif proposé ci-dessus,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au partenariat entre la maison des services et la Région BFC

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
19/06/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

